

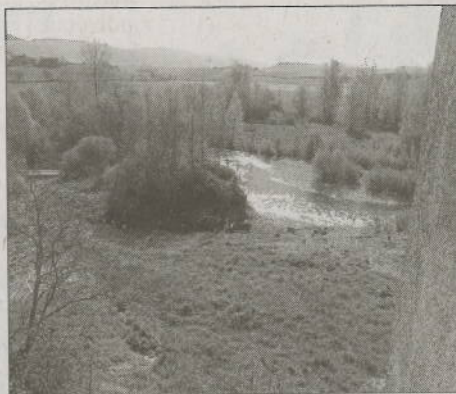
Montlaur Une famille victime des caprices d'une rivière

Une réunion de soutien a lieu demain avec l'association Sauvadou.

En 1999, une crue importante du Dourdou, d'ailleurs classée en catastrophe naturelle, a fortement érodé les berges dans sa traversée de la commune. Rendu responsable de cet état de fait par un exploitant de micro-centrale, un paysan riverain est assigné en justice et jugé responsable, alors qu'il a effectué des travaux de restauration. Travaux préconisés par le technicien DDT, chargé de la gestion et du suivi pour le compte du SIAH Sorgues Dourdou.

Menacé de saisie sur ses biens

Plus de dix années plus tard, il est menacé de saisie sur ses biens afin de payer les dommages et intérêts au gérant de la micro-centrale. Vendredi 5 avril, une centaine de riverains et amis sont venus



■ À Moulin-Neuf, la rivière Dourdou a modifié son lit.

apporter leur soutien à la famille d'Éric Barbe. Ce soutien se poursuivra **demain**, à 20 h 30, à la salle des fêtes de Montlaur, par une soirée organisée par

l'association de sauvegarde de la vallée du Dourdou de Camarès (Sauvadou). Son président, Jean-François Rudelle, présentera les actions concernant la défense des riverains du bassin. Le point fort de la soirée sera la présentation de la divagation du cours d'eau dans le tronçon qui va de Montlaur à Moulin-Neuf. Elle s'appuiera sur l'étude du docteur en hydrogéologie, Henri Salvayre, qui permettra de comprendre le phénomène qui a privé d'eau la chaussée du Moulin-Neuf. Un riverain peut-il être responsable des méfaits catastrophiques d'une rivière en crue ? sera l'une des questions soulevées au cours du débat qui permettra peut-être au public de mieux percevoir les tenants et les aboutissants de cette affaire.

Correspondant ML : 06 33 44 80 03.